

N° 60

co·E~~x~~·co

FLASH CE

co·E~~x~~·co

SOMMAIRE

Edito	P.2
Économie.....	P.3 à P.5
Chiffres clés	P.5
Courrier des lecteurs	P.6



NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOTRE SITE INTERNET EST À VOTRE DISPOSITION :

WWW.COEXCO.COM

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels
CS 41132 - 75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com
rouzoulias@coexco.com

Lettre d'information
trimestrielle publiée par CO.EX.CO

Directeur de la publication :
Vincent Ouzoulias

Réalisation : COEXCO RCS Paris B 334 722 832
ISSN 1763-5306 - Dépôt légal à parution

Réformer pour mieux taxer

Après un tour de France digne des meilleures tournées des Rolling Stones pour le grand débat, notre Président a décidé de frapper du poing sur la table.

Finis donc les gilets jaunes qui empêchent le brave contribuable français de faire ses courses le samedi, finis la liberté d'expression et le droit de manifester. Maintenant, vous rentrez chez vous et je ne veux voir qu'une tête ! Si, évidemment, nous ne pouvons cautionner les actes de vandalisme qui ont émaillé plusieurs manifestations, les nombreuses interdictions de manifester me semblent bien lourdes et dignes d'un gouvernement de plus en plus autoritaire. Mais bon, il faut bien que, comme cette septuagénaire niçoise, chacun revienne à la sagesse...

Au risque de faire un burnout, notre Président fait donc feu de tout bois et a décidé de passer la surmultipliée. Parallèlement à un remaniement ministériel destiné à préparer au mieux les municipales parisiennes, notre Président a également décidé d'accélérer sur la réforme de l'Education, pour bâtir « L'Ecole de la confiance »...

A défaut de retrouver la confiance en nos élus de la République, nous pourrions donc espérer l'avoir en notre corps enseignant... du moins pour ceux qui seront encore en poste ; creusant là encore un peu plus le fossé séparant l'exécutif et le personnel enseignant. Cette nouvelle réforme sera également une nouvelle dépense pour nos communes qui devront payer près de 150 millions d'euros aux écoles maternelles privées sous contrat. Mais qu'à cela ne tienne, les collectivités pourront toujours augmenter leurs impôts locaux pour compenser...

De son côté Monsieur DARMANIN semble, lui aussi, vouloir en découdre. Hélas, point de réforme sur l'évasion fiscale ou la taxation des GAFA à l'horizon ! Non, notre Ministre a relancé le bon vieux sujet de la taxation des prestations sociales des CE / CSE. Il faut dire que nous attendions avec impatience la formation du groupe de travail promise en novembre 2018...

Selon nos informations, une mission sera ainsi confiée au couple IGF / IGAS (Inspection Générale des Finances / Inspection Générale des Affaires Sociales) qui devront organiser des auditions sur le sujet. Espérons que, contrairement aux fois précédentes, l'ensemble des acteurs gravitant autour de la gestion des activités sociales et culturelles soit convié. Dans le cas contraire, nous risquons à nouveau de voir apparaître le spectre d'une taxation des prestations sociales et culturelles servies par les CE / CSE.

Espérons aussi que Messieurs MACRON et DARMANIN aiment Sacha Guitry, lui qui disait : « Il y a deux choses inadmissibles sur la terre : la mort et les impôts. Mais j'aurais dû citer en premier les impôts. »

Vincent OUZOULIAS

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Création d'emplois salariés : une stabilité ponctuelle qui cache un vrai recul

Evolution de l'emploi salarié privé en fin de trimestre							
(source : Insee)							
(en milliers)	2017	2018				Variation	
CVS	T4	T1	T2	T3	T4	trim.	an
Agriculture	296	299	300	301	302	0,2%	1,9%
<i>avec intérim dédié</i>	300	303	304	305	306	0,2%	2,0%
Construction	1 352	1 361	1 366	1 371	1 378	0,5%	1,9%
<i>avec intérim dédié</i>	1 512	1 519	1 523	1 530	1 532	0,1%	1,3%
Industrie	3 091	3 093	3 093	3 094	3 100	0,2%	0,3%
<i>avec intérim dédié</i>	3 419	3 415	3 408	3 401	3 401	0,0%	-0,5%
Tertiaire marchand	11 248	11 287	11 315	11 344	11 389	0,4%	1,3%
<i>avec intérim dédié</i>	11 553	11 597	11 626	11 653	11 696	0,4%	1,2%
Tertiaire non marchand	2 500	2 503	2 500	2 501	2 506	0,2%	0,2%
<i>avec intérim dédié</i>	2 518	2 522	2 519	2 521	2 527	0,2%	0,4%
ENSEMBLE	19 302	19 356	19 379	19 412	19 462	0,3%	0,8%
<i>Dont intérim Ensemble des secteurs</i>	815	813	807	800	788	-1,5%	-3,3%

La création d'emplois en France régresse. Voilà une belle Lapalissade ! Néanmoins, les chiffres de l'année 2018 font de cet exercice l'une des pires années en termes de création d'emplois depuis 2015.

Le 4^{ème} trimestre a vu la création d'emplois stagner avec 50.700 postes nouveaux soit + 0.3 %. Mais cette stabilité de la fin de l'année 2018 n'est pas suffisante pour contrebalancer 3 premiers trimestres bien moroses.

Principal secteur touché, le secteur industriel (y compris intérim dédié) qui a constaté une baisse sur l'année 2018 de - 0.5 %. Pour ce secteur, les deux derniers trimestres ont été particulièrement difficiles avec un repli de l'ordre de -1 % à chaque fois.

C'est l'emploi intérimaire qui est le plus particulièrement touché. Ainsi après avoir constaté une baisse de la création d'emplois de -0.9 % au cours du 3^{ème} trimestre 2018, ce secteur a rencontré une nouvelle diminution de l'ordre de 1.5 %. L'année 2018 s'est ainsi soldée avec un recul de 27.200 postes sur ce secteur.

L'emploi privé du secteur marchand a, quant à lui, progressé de 141.600 postes sur 2018, avec un dernier trimestre en hausse (+0.4 % soit +29.300 postes). Même son de cloche au niveau du non marchand avec une évolution de 0.2 %.

Le secteur de la construction est peut-être celui qui pousserait le plus à l'optimisme (quand le bâtiment va...). En effet, si les embauches sur ce secteur progressent de 0.5 % sur la fin d'année, ce n'est pas moins de 25.600 postes qui ont été créés sur 2018 (soit +1.9 % par rapport à 2017).

Les plus enthousiastes d'entre nous pourraient conclure que le secteur privé (y compris l'intérim) progresse pour s'établir à 19.462.200 postes. Néanmoins, il convient de relativiser cette progression, puisqu'elle est trois fois inférieure à celle de 2017, année certes encore boostée par le dispositif de la prime à l'embauche pour les PME qui a pris fin le 30/06/2017. Les créations d'emplois ont donc ralenti sur 2018 avec 160 300 postes supplémentaires contre 329 600 postes en 2017.

Pour 2019, et malgré ces indicateurs plutôt moroses et des prévisions de croissance erronées pour cet exercice, l'INSEE table pourtant sur la création de 78.000 postes sur le premier semestre.

Si l'emploi ne progresse pas, le salaire de base... progresse peu.

En effet, le salaire mensuel de base, mesuré dans les entreprises de plus de 9 salariés reste stable sur le quatrième trimestre 2018 (+0.4 %). Sur l'année nous constatons une faible progression de + 1.5 %. Rappelons que nous entendons le salaire mensuel de base comme le salaire brut avant déductions des cotisations sociales et versement des prestations sociales. Celui-ci ne prend donc pas en compte les primes et les heures supplémentaires.



Les ruptures conventionnelles : un chiffre record qui en dit long...

Autre fait marquant de 2018, les ruptures conventionnelles. Celles-ci atteignent les 437 700 homologations, soit une progression de 3,4 % par rapport à 2017. Signe des temps, notons que le recours à ce type de rupture contractuelle est en constante progression depuis son instauration à l'exception de l'année 2013.

Celles-ci concernent principalement (près de 25 % des cas) les salariés de moins de 30 ans.

Un taux de chômage en baisse... ou presque

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'établit en moyenne à 8,8 % de la population active française (y compris DOM) sur le quatrième trimestre 2018. Celui-ci atteint donc son plus bas niveau depuis début 2009. En France métropolitaine, le taux de chômage correspond à 8,5 %, soit en diminution de 0,1 point par rapport à la même période en 2017 avec une baisse plus marquée pour les 18-24 ans (-1,8 %). Le taux de chômage de longue durée se maintient à 3,4 %, (-0,3 point sur l'année). Il semble cependant

production industrielle manufacturière en volume connaît un rebond de 1 % sur le mois de décembre 2018. Celle-ci ressort malgré tout en baisse de 0,4 % sur ce 4ème trimestre par rapport aux trois mois précédents.

Dans le détail, la production baisse dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (-0,5 %), de biens d'équipement (-0,9 %) et les industries extractives, eau et énergie (-0,8 %) et plus fortement dans la cokéfaction et raffinage (-6,6 %). Seules les industries agroalimentaires se stabilisent (+0,1 %).

La production industrielle manufacturière en volume enregistre donc sur ce quatrième trimestre une baisse de 1,5 % par rapport au dernier trimestre 2017. Elle diminue également dans l'ensemble de l'industrie (-1,4 %).

Une consommation en biens des ménages en baisse sur le quatrième trimestre 2018

Après une stabilisation sur novembre (-0,1 %), les dépenses de consommation en biens des ménages connaissent un repli en décembre, soit -1,5 % en volume.

Ainsi sur le 4ème trimestre 2018, la consommation des ménages s'inscrit en baisse de 0,7 % après + 0,3 % sur le trimestre précédent. Dans le détail, les dépenses en biens fabriqués ont diminué de 1,2 %. Par secteur, les évolutions sont contrastées : -2,3 % pour les biens durables (-5 % pour les dépenses en matériels de transport et +1,5 % pour les dépenses en équipement du logement), -0,4 % pour les dépenses en habillement et -0,4 % pour l'énergie.

Si le mouvement des gilets jaunes entamé



essentiel d'ajouter que, parallèlement à ces chiffres, 1,5 million de personnes dites inactives souhaitent un emploi sans pour autant être considérées au chômage au sens du BIT. Ce nombre est en progression de 5 000 personnes sur un an.

De son côté, Pôle Emploi dénombrait 5 605 000 demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C) en France métropolitaine à fin décembre 2018, soit -0,3 % par rapport à fin décembre 2017 (-15 900 demandeurs). En y intégrant les chiffres de l'outre-mer, leur nombre atteint 5 915 700 demandeurs d'emploi (-0,8 % sur un an), dont 3 676 500 en situation de sans emploi (catégorie A), soit 51 000 en moins sur un an (-1,4 %).

Production industrielle : une baisse malgré un rebond de fin d'année

Après un repli de 1,5 % en novembre 2018, la

mi-novembre 2018 est l'un des facteurs de cette baisse, les chiffres sur l'évolution du salaire de base précisés plus haut n'en sont pas moins essentiels.

La baisse des achats de matériels transports est quant à elle attribuable à une prime à la casse plus favorable à partir de 2019 ce qui a impliqué les futurs acquéreurs à reporter leur achat de quelques mois.

Prix à la consommation : une moyenne à 1,3 %

Après un recul de 0,2 % en novembre, l'indice des prix à la consommation (IPC) est stable sur le mois de décembre.

Sur un an, l'inflation est de +1,6 % en décembre contre +1,9 % en novembre et +2,2 % en octobre. La diminution de l'inflation s'explique notamment par un ralentissement des prix de l'énergie, des services et des produits manufacturés sur la fin de l'année. Hors tabac, l'inflation s'établit en moyenne à 1,3 %.

Chiffres clés

Economie Française : un PIB porté par le commerce extérieur
Au cours du dernier trimestre 2018, le PIB croît de 0,3 %, soit au même rythme que le trimestre précédent. Cette tendance s'explique notamment par :

- un commerce extérieur qui contribue favorablement à la croissance du PIB. Celui-ci progresse de + 0,2 point sur le 4^{ème} trimestre après avoir enregistré une hausse de +0,3 point sur le trimestre précédent. Cette évolution résulte du dynamisme des exportations qui progressent de +2,4 % (après +0,2 %) combiné à une hausse des importations (+1,6 % après -0,7 %).
- la consommation des ménages, qui représente un peu plus de la moitié du PIB, marque quant à elle le pas sur le 4^{ème} trimestre après une légère hausse de + 0,4 % sur le 3^{ème} trimestre. A cette situation il convient d'ajouter également une consommation en biens qui se rétracte (-0,7 %, après + 0,3 %).

La consommation progresse donc moins vite que le PIB, et ce pour la deuxième année consécutive (+0,8 % en 2018 après +1,1 % en 2017).

L'investissement des entreprises ralentit au 4^{ème} trimestre (+0,3 % après +1,7 % au 3^{ème} trimestre). Sur un an, il progresse de 4,4 %, après + 3,9 % en 2017. Parallèlement, celui des ménages recule de nouveau (0,4 % après - 0,1 %).

Toujours porteuse de bonnes nouvelles, l'INSEE table sur une croissance du PIB de +0,4 % sur le 1^{er} trimestre 2019 et de +0,3 % sur le 2^{ème} trimestre. Principale hypothèse : une relance de la consommation grâce aux différentes mesures prises en faveur du pouvoir d'achat (prime d'activité, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, défiscalisation des heures supplémentaires). Selon l'OFCE, le pouvoir d'achat des ménages devrait ainsi progresser en moyenne de 440 euros en 2019.

Elodie MENNESSIER
Analyste économique

BAREME DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Barème des frais kilométriques 2019

Voiture			
Puissance fiscale	Kilomètres parcourus dans l'année		
	Jusqu'à 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
≤ 3 CV	$d \times 0,451$	$[d \times 0,274] + 906$	$d \times 0,315$
4 CV	$d \times 0,518$	$[d \times 0,291] + 1 136$	$d \times 0,349$
5 CV	$d \times 0,543$	$[d \times 0,305] + 1 188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$[d \times 0,320] + 1 232$	$d \times 0,382$
7 CV	$d \times 0,595$	$[d \times 0,337] + 1 289$	$d \times 0,401$

Le barème kilométrique 2019 est plafonné à 7 chevaux fiscaux

Deux roues			
Puissance fiscale	Kilomètres parcourus dans l'année		
	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km
- de 50 cm ³	$d \times 0,269$	$[d \times 0,063] + 412$	$d \times 0,146$
	Jusqu'à 3 000 km	de 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,338$	$[d \times 0,084] + 760$	$d \times 0,211$
3-4-5 CV	$d \times 0,400$	$[d \times 0,070] + 989$	$d \times 0,235$
Plus de 5 CV	$d \times 0,518$	$[d \times 0,067] + 1 351$	$d \times 0,292$

d = distance parcourue

Les chiffres clés

	Au 01/01/15	Au 01/01/16	Au 01/01/17	Au 01/01/18	Au 01/01/19
- Smic mensuel pour 35 heures hebdo	1 457,55	1 466,65	1 480,27	1 498,47	1 521,22
- Smic horaire salariés + de 18 ans	9,61	9,67	9,76	9,88	10,03
- Plafond Sécurité Sociale (mensuel)	3 170,00	3 218,00	3 269,00	3 311,00	3 377,00
- Bons cadeaux exonérés (5 % du plafond Sécurité Sociale)	158,50	161,00	163,00	166,00	169,00

LES CHIFFRES À CONNAÎTRE

(sources : Acof, Dares, Insee, Douanes Françaises)

- 160.300 : c'est le nombre d'emplois créés sur un an à fin décembre 2018 dans le secteur privé, hors intérim (+ 0,8 %)
- -3,3 % : c'est la variation de l'emploi salarié intérimaire par rapport à 2017, tous secteurs confondus.
- 8,8 % : c'est le taux de chômage moyen en France au sens du BIT sur le quatrième trimestre 2018.
- 5,916 millions : c'est le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi à fin décembre 2018 (catégorie A, B et C).
- 1,5 million : c'est le nombre de personnes sans activité en recherche d'emplois non considérées comme chômeurs.
- + 1,6 % : c'est le taux d'inflation en glissement annuel à fin décembre 2018.
- -0,7 % : c'est l'évolution de la consommation en biens des ménages sur l'ensemble du 4^{ème} trimestre 2018.
- 59,9 milliards d'euros, c'est le montant du déficit commercial français sur un an à fin décembre 2018 contre 57,8 milliards d'euros pour la même période en 2017.

LES RENDEZ-VOUS DE

CO·EX·CO

Nous serons présents aux prochains salons des CSE

Au 2^{ème} semestre 2019 :

COMEXPOSIUM

- LILLE les 10 et 11 septembre 2019
- AMIENS le 8 octobre 2019

Nous serons heureux de vous accueillir afin d'échanger nos idées.



COURRIER DES LECTEURS

1/ Monsieur Alexandre B., nous demande si, en tant que suppléant de Monsieur Emmanuel M., très occupé par d'autres fonctions, il peut bénéficier d'un crédit d'heures de délégation.

Pour exercer leurs mandats, les élus de CSE bénéficient d'heures de délégation. Un nombre d'heures est ainsi alloué à chaque membre titulaire du CSE. Cela présuppose donc qu'il n'y a aucun quota d'heures alloué aux suppléants, sauf accord spécifique ou usage de l'entreprise.

Cependant, les élus titulaires peuvent, chaque mois, répartir entre eux ou avec leurs suppléants le crédit d'heures de délégations dont ils disposent en vertu des articles L. 2315-9 et R 2315-6 du Code du Travail.

Il conviendra malgré tout de veiller à ce qu'aucun élu ne dispose de plus d'1,5 fois le crédit d'heures habituellement attribué à un titulaire.

Par ailleurs, les heures non utilisées au cours d'un mois peuvent être reportées. Ainsi le code du travail stipule que l'on peut utiliser son crédit d'heures cumulativement dans la limite de 12 mois. Il est donc possible d'annualiser les heures et de les reporter sur les périodes suivantes celles où les heures n'ont pas été utilisées.

Enfin, rappelons que le crédit d'heures est individuel et que, par conséquent, seul l' élu titulaire peut décider d'abandonner des heures à un autre élu. Néanmoins un certain formalisme est à respecter, les titulaires concernés devant informer l'employeur de la répartition des heures au titre de chaque mois au plus tard 8 jours avant la date prévue de leur utilisation.

2/ Madame Brigitte M, trésorière de son CSE, nous informe qu'elle doit bientôt partir en congés maternité. Elle s'interroge sur ce que deviendront ses heures de délégation.

Tout d'abord nous tenons à féliciter Madame M. pour

cet heureux événement. Ensuite, comme précisé précédemment, les heures de délégation peuvent être utilisées cumulativement dans une période limitée à 12 mois. Le mandat de Madame M. n'étant pas suspendu pendant son congés maternité, ses heures de délégations ne sont donc pas perdues et peuvent être cumulées avec celles dont elle disposera à son retour.

Comme évoqué plus haut, elle peut également décider d'allouer ses heures à un autre élu, titulaire ou suppléant du CSE.

3/ Monsieur Bruno L. s'interroge sur le projet d'amendement du sénat visant à relever les seuils sociaux.

Le 12 février dernier les sénateurs ont en effet voté le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises, appelé également loi PACTE. Le texte soutenu par certains sénateurs se différencie néanmoins de celui adopté en première lecture par les députés. En effet, celui-ci prévoyait une hausse des seuils sociaux.

Ainsi, dans un souci d'alléger les contraintes des employeurs (ce n'est pas moi qui le dit, ce sont eux), les sénateurs ont adopté à 206 voix contre 118 un texte laissant l'obligation de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi aux seules entreprises d'au moins 100 salariés. De même, la hausse de ce seuil aurait également privé le CSE de tout budget mais aussi de l'accès à la BDES, du droit à consultations et expertises etc...

Fort heureusement, au cours d'une cession du samedi 16 mars, les députés ont supprimé cet article 6 bis visant à relever les seuils.

Rappelons enfin que ce projet de loi passera en deuxième lecture au Sénat la semaine du 9 avril puis, de nouveau à l'Assemblée Nationale, d'ici la fin mai.

Emilie LHOMME

Chargée de missions